

CORRECTIONS AU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SYNODALE NOVEMBRE (2020) 2021

Rapport du 13.11.2021

Page 6 : point 14.

Commentaire du trésorier national M. Ferdi Dehousse

La décharge pour les comptes de 2020 doit être accordée au Conseil synodal et non au trésorier.

Explication par le trésorier Ferdinand Dehousse du compte 2020 et du budget 2022. L'enquête a été reportée à 2023. Il n'y a pas eu d'enquête cette année en raison de l'insuffisance des données (restrictions du covid). En 2022, les contributions des districts resteront les mêmes qu'en 2021. Le rapport positif des vérificateurs a été préparé en juin, mais n'a pas encore été transmis au Conseil synodal.

Vote sur le compte 2020 : 3 abstentions, aucun contre, accepté.

Vote sur le budget 2022 : 6 abstentions, aucun contre, accepté.

Vote sur le fait de décharger ~~le trésorier~~ **le Conseil synodal** de la charge d'éditer les comptes 2020 : 9 abstentions, aucun contre, accepté.

Rapport du 20.11.2021

Page 2 : point 19. - Liège

Commentaire du trésorier national M. Ferdi Dehousse

On parle de « la paroisse de Verviers qui est sous tutelle » ... je suis la vie du district de Liège de loin mais je pense que ce n'est pas le cas. Il y a d'ailleurs deux paroisses à Verviers et « la paroisse de Verviers » n'est pas correct non plus.

Liège : Jean Willy Mbonzemba : Juste avant le confinement, un nouveau conseil de district a pris ses fonctions. Il y a un groupe de travail sur le jumelage avec le Rwanda, **la paroisse de Verviers est sous tutelle**, il y a une nouvelle pasteure à Malmédy, 3 paroisses (Neu Moresnet, Rédemption et Ans/Alleu) sont sans pasteur avec le soutien d'un consultant, Rémy Paquet sera bientôt consacré à Amay. Nos remerciements vont à tous ceux qui nous ont soutenus lors des inondations. De plus en plus de paroisses utilisent les médias sociaux pendant la pandémie. Pour conclure, la semaine dernière David Dilouambaka est décédé. Il a été pendant 11 ans le pasteur de la paroisse de Seraing-Haut.

Pionniers de l'EPUB

Préambule

L'Assemblée synodale 2021 a reporté sa décision sur le statut des pionniers dans l'EPUB à sa réunion de 2022. Après consultation et réflexion, le Groupe de travail Théologie Ministère propose au Synode 2022 un texte inchangé. Le groupe de travail a décidé de répondre aux questions légitimes soulevées par le Synode et espère y répondre dans le texte que vous trouverez ci-dessous.

- 1) Pourquoi un pionnier devrait-il être un diacre spécialisé et non un pasteur spécialisé ? Après tout, a) une collégialité complète entre les pionniers et les pasteurs est requise, b) la formation est au même niveau (Master en théologie), c) les deux ont des responsabilités finales similaires pour les activités de l'église locale, d) les deux sont autorisés à administrer les sacrements.

Bien qu'il puisse y avoir des similitudes entre certaines tâches accomplies par les pasteurs et les pionniers, un pionnier ne travaille pas dans un contexte clérical institutionnel, mais doit créer ses propres opportunités. Cela nécessite des différences de compétences et d'état d'esprit. Ce n'est pas seulement un héritage du passé dans l'EPUB, où de nombreux ministres spécialisés étaient définis comme des diacres, mais aussi une distinction délibérée afin d'éviter que des pionniers ne soient trop facilement considérés comme des pasteurs traditionnels par les communautés existantes ou qu'ils ne reviennent trop facilement aux modèles existants d'activité religieuse.

- 2) Pourquoi un bachelier en théologie ne suffirait-il pas pour les pionniers ? Après tout, a) un pionnier a un travail différent de celui d'un pasteur (il faut plus de flexibilité et de créativité), b) des études de 5 ans sont trop longues pour un travail aussi pratique (assez pour tuer tout enthousiasme, selon le Prof. Stephan Paas), c) pour assurer un niveau académique, un Master dans un domaine différent (comme la gestion d'entreprise, la sociologie, la psychologie) pourrait suffire à côté d'une formation théologique de base (Prof. Eddy Van der Borght).

Il est essentiel d'éviter que les pionniers soient considérés comme des pasteurs de second ordre avec une formation quelque peu défectueuse. Par conséquent, on peut commencer un ministère pionnier avec un bachelier en théologie, mais la poursuite d'un Master en théologie est attendue. Ce diplôme, cependant, ne coïncide pas avec la formation pastorale « normale », mais vise un ensemble de compétences spécialisées, nécessaires aux pionniers. Ce sera un défi tant pour les Facultés que pour l'Église de définir un programme adéquat pour cela.

- 3) Pourquoi utiliser la terminologie déroutante de « diacre » ? a) L'utilisation dans le document ne correspond pas à la catégorisation de Calvin (s'occuper des pauvres) et b) elle conduit à deux types différents de diacres actifs dans l'Église, peut-être même dans la même paroisse (si un pionnier travaille comme bénévole à côté d'un consistoire d'église traditionnel).

Dans le contexte œcuménique, cette utilisation du terme diacre est acceptée. Parmi nos églises sœurs protestantes, il y a une large acceptation des diacres ordonnés - par ex. dans l'Église Méthodiste Unie, l'Église d'Écosse et dans divers cantons des Églises réformées de Suisse. Dans l'Église d'Angleterre, les diacres ordonnés sont impliqués dans l'administration des sacrements. Dans cette optique, il va de soi d'amener un *Fresh Expression Pioneer* (c'est-à-dire travaillant de manière indépendante) sous ce statut. De plus, comme indiqué plus haut, l'EPUB connaît déjà différents types de ministres spécialisés, définis comme des diacres.

- 4) Pourquoi ne pas plutôt utiliser le terme « évangéliste » pour éviter cette confusion ?

Au XIXe siècle, des évangélistes travaillaient en Belgique pour fonder des paroisses et stimuler la vie ecclésiale institutionnelle. Maintenant, nous devrions éviter cette terminologie, car a) elle donne l'impression que l'EPUB est toujours bloquée au 19ème siècle, utilisant les mêmes vieilles méthodes pour atteindre le même vieil objectif, b) elle évoque trop de résistance hors de l'Église et c) le terme est trop lié aux formes traditionnelles d'Église; bien sûr, dans des circonstances exceptionnelles, il peut être nécessaire d'essayer de faire revivre une communauté existante, mais en général, une approche nouvelle et innovante est encouragée, conduisant à un résultat inattendu, auquel cas le terme "évangéliste" à l'ancienne est trompeur.

- 5) La distinction entre un pionnier (diacre) et un pasteur implique-t-elle qu'ils sont considérés comme des ministères différents ? Si un pionnier décide de devenir pasteur de paroisse (par exemple lorsque son activité conduit à l'établissement d'une vie paroissiale de nature plus traditionnelle) ou un pasteur décide d'accepter un travail de pionnier, doit-il avoir une formation complémentaire ? Doivent-ils être consacrés à nouveau ?

Comme il existe une distinction claire entre (une partie du) cursus d'un pionnier et d'un pasteur, les matières relatives à cette spécialisation doivent être étudiées et les compétences correspondantes acquises. La réordination n'est pas nécessaire, car la capacité d'administrer les sacrements est commune aux deux ministères, pionnier et pasteur.

PIONNIERS DE L'EPUB : STATUT, FORMATION ET COMPÉTENCES : PROPOSITIONS POUR LE FUTUR

1. INTRODUCTION

Peu de temps après l'Assemblée synodale de novembre 2019, le groupe de travail 'théologie ministère' a été chargé par le Conseil synodal de retravailler la proposition de décision concernant le travail de pionnier en une nouvelle proposition. Le travail de pionnier soulève de nombreuses questions : quel est le statut du pionnier dans notre Église, quelles sont les exigences en matière de formation et qu'en est-il du droit de prêcher et d'administrer les sacrements ? À différents niveaux, notre Église réfléchit à ce que signifie être un pionnier. Lors de l'Assemblée Synodale de novembre 2019, les mots 'work in progress' (travail en cours) ont été utilisés régulièrement. Ce document doit également être considéré comme un document de travail. Il ne fournit pas de réponses toutes faites à toutes les questions. Des propositions sont cependant faites dans lesquelles une solution à long terme est recherchée. Les lignes principales décrites dans ce document partent des documents synodaux. En tant que structure de base, les documents synodaux prévalent sur les autres documents. Cependant, un certain nombre de nouvelles propositions sont également formulées sur la base des travaux du groupe de travail qui a examiné la relation entre le travail de pionnier et le ministère dans d'autres pays et Églises et les amendements soumis par les districts du Hainaut occidental, du Hainaut oriental-Namur-Luxembourg, de Liège et des deux Flandres. Ce document est également un 'work in progress': un document de travail rassemblant un certain nombre de lignes et formulant des propositions pour améliorer l'encadrement et l'accompagnement des pionniers au sein de l'EPUB.

2. LE TRAVAIL DE PIONNIER ET PRÉSENCE MISSIONNAIRE AU PAYS-BAS ET AU ROYAUME-UNI

Dans ce contexte postmoderne, les Églises sont appelées à chercher de nouvelles formes d'être Église qui correspondent mieux au contexte changeant dans lequel l'Église doit évoluer. Dans d'autres pays, le travail de pionnier a déjà porté ses fruits. Par exemple, en Angleterre, le 'mouvement Fresh-Expressions' au sein de l'Église anglicane a conduit au document de stratégie 'Mission-Shaped Church' (2004), dans lequel de nouvelles formes d'être Église sont pleinement encouragées et facilitées à côté des formes traditionnelles existantes d'être Église. Le travail de pionnier au sein de l'Église protestante aux Pays-Bas montre une évolution similaire et a récemment conduit au document de stratégie 'Mozaïek van kerkplekken' (2019). Dans les deux contextes, le travail de pionnier se caractérise par un processus missionnaire dynamique.

2.1 Le travail de pionnier : 'fresh-start vs. parish-based

Les postes pionniers sont des lieux où se construisent de nouvelles formes de vie ecclésiastique. Depuis le rapport "Mission-Shaped Church" (2004), une "fresh expression" ou une pratique pionnière a été définie comme suit : "une fresh expression est une nouvelle forme d'église qui émerge du contexte contemporain (en rapide évolution) et qui s'adresse principalement aux personnes qui ne vont pas encore à l'église".¹ Le pionnier s'adresse donc à des groupes cibles qui traditionnellement ne font pas partie des églises, et se concentre principalement sur des personnes à l'extérieur ou en périphérie de l'église.

Il existe différentes formes de travail de pionnier. Du contexte anglais en particulier, deux mouvements peuvent être distingués : le travail de pionnier en tant que processus 'parish-based' et le travail de pionnier en tant que 'fresh start' ou church-plant. Dans la première forme de pionnier, un pionnier est envoyé d'une église locale ou d'une paroisse pour développer une nouvelle forme d'être église, qui s'intègre mieux dans le contexte local et s'adresse aux personnes à l'extérieur ou en périphérie de l'église.

Les formes possibles sont diverses : Messy Church (= des cultes pour les tout-petits), lancement de communautés de méditation, un projet diaconal pour un groupe cible vulnérable ou un problème dans un quartier.

¹ Michael Moynagh, Church for every Context: An Introduction to Theology and Practice. Londen: SCM Press, 2021, p. XII: "A fresh expression is a form of church for our changing culture established primarily for the benefit of people who are not members of any church".

Le travail de pionnier en tant que 'fresh-start' est différent. Ces formes d'être église commencent dans des endroits où il n'y a pas du tout de vie d'église. Ces postes de pionniers ne commencent pas par une église, mais plutôt comme lieu de rencontre, un café pour les jeunes ou un centre communautaire. Les deux formes de pionnier se caractérisent par quatre caractéristiques fondamentales.

Contextuelle	Les postes pionniers sont ancrés dans leur contexte : ils partent des besoins locaux et des souhaits concrets des habitants de donner un sens à la vie, de trouver la foi et la communion
Missionnaire	Ils sont guidés par le Saint Esprit et s'adressent à des personnes qui n'appartiennent pas encore à l'Église.
Ecclésiologique	Les pionniers s'engagent auprès des personnes à l'extérieur ou en périphérie de l'église. Ils leur permettent de se familiariser avec la Bonne Nouvelle de l'Évangile de manière facilement accessible, pour devenir progressivement une nouvelle forme contextuelle-ciblée d'être église, qui peut éventuellement devenir indépendante.
Discipulat	Les pionniers mettent l'accent sur la formation de disciples : les pionniers impliquent les gens dans le processus missionnaire et leur permettent de partager le leadership. De cette façon, les volontaires deviennent des disciples.

En plus des pionniers 'parished-based' et 'fresh-start', il existe de nombreuses autres formes de présence possibles qui touchent à la pratique pionnière, comme la pastorale de rue.

2.2 L'importance de la mixed economy

Tant du côté néerlandais qu'anglais du mouvement Fresh-Expressions, une grande importance est donnée au concept de 'mixed economy' (= économie mixte). Les postes de pionnier ne sont pas établis à la place des églises traditionnelles établies, mais en tant que communauté aux côtés des églises traditionnelles. 'Mixed economy' fait référence à l'économie du salut dans le paysage ecclésiastique. (cf. le terme biblique *oikonomia* "ménage de Dieu" dans Eph 1-3) Ceci est décentralisé et ne provient pas d'une place centrale. Michael Moynagh souligne qu'une telle relation peut déjà être reconnue dans le Nouveau Testament.² À bien des égards, l'Église chrétienne primitive de Jérusalem correspond à l'Église traditionnelle établie, et les communautés que Paul a fondées à Antioche peuvent être considérées comme des "fresh expressions". Après son premier voyage missionnaire, Paul cherche clairement l'approbation et la bénédiction des dirigeants de l'Église de Jérusalem. Bien que la relation entre Paul et les dirigeants de l'Église de Jérusalem ne soit pas sans tension, l'Église de Jérusalem reconnaît à son tour que la mission de Paul vient de Dieu, et la proclamation aux chrétiens juifs et hellénistiques se fait côte à côte (Gal 2, 7). Mixed-economy signifie que la paroisse traditionnelle et le poste de pionnier sont liés l'un à l'autre, dans une relation de dialogue et de coopération. Du point de vue de la Mixed Economy, une importance croissante est attachée à la 'double adhésion' où les gens appartiennent à la fois à l'église locale et au poste de pionnier. Dans cette période post-moderne, les micro-églises existeront de plus en plus aux côtés des églises traditionnelles. Une double adhésion peut être requise dans les situations où une vie sacramentelle complète n'est pas encore possible.

² Michael Moynagh, "Do we need a mixed Economy". In *Evaluating Fresh Expressions: Explorations in Emerging Church – Responses to the Changing Face of Ecclesiology in the Church of England*, eds. Louise Nelstrop & Martyn Percy. 177-186. Norwich: Canterbury Press, 2008.

3. LE TRAVAIL DU PIONNIER DANS LE CONTEXTE DE L'EPUB

Les exemples des Pays-Bas et du Royaume-Uni concernent des dénominations relativement grandes à partir desquelles le pionnier travaille. Le processus pionnier est différent dans le contexte belge. L'EPUB a toujours été une Église en marge. De ce fait là, le travail de pionnier en Belgique - plus encore qu'aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni - se fait à partir d'une position de marginalité et de vulnérabilité. Cette position unique n'est pas par définition un aspect négatif, mais peut, au contraire, offrir des possibilités de travailler avec des groupes vulnérables. Une Église en marge de la société peut aller à l'encontre des personnes en marge de la société. Cependant, les caractéristiques fondamentales des pionniers (contextuelle - missionnaire - ecclésiologique - discipulat) sont les mêmes. Dans le contexte belge également, être pionnier consiste à (re)présenter l'évangile dans une région. Les postes pionniers de notre église sont contextuels et missionnaires : à partir de leur propre contexte unique, les pionniers au sein de l'EPUB ont entrepris de travailler avec les gens pour découvrir de nouvelles formes d'être de l'église qui répondent aux besoins et aux questions spécifiques de la région. Ils sont aussi certainement ecclésiologiques et axés sur le discipulat : ils essaient de développer progressivement une communauté et autour du pionnier se crée un noyau de volontaires et de personnes impliquées.

Les pionniers qui travaillent actuellement au sein de l'EPUB ont été nommés sur un poste pastoral reconnu. Concrètement, cela signifie qu'il y a souvent eu une paroisse dans le passé, avec sa propre histoire et ses propres sensibilités. Les pionniers doivent toujours développer une grande volonté d'écoute afin de présenter l'Évangile d'une manière totalement nouvelle, tout en tenant compte de l'histoire locale. Les postes pionniers d'Alost et d'Ostende ressemblent à ce qu'on appelle le travail de pionnier 'parish-based' dans le contexte de l'Église anglicane.

Toutefois, cela ne signifie pas que le rôle de pionnier de l'EPUB doit se limiter à cette forme. La manière de pionnier « fresh start » peut également être explorée.

3.1 Dynamique, ambigu et contextuel

Le travail de pionnier dynamique et ambigu, certainement à l'EPUB. Les pionniers recherchent chacun, à leur manière, de nouvelles formes d'être église dans une société en forte mutation. Les pionniers doivent également prendre en compte l'histoire du protestantisme dans la région. Cela signifie que le pionnier doit évoluer entre la recherche de nouvelles voies et la prise en compte des sentiments, des besoins et des souhaits des membres restants de la paroisse et des personnes impliquées. Les pionniers doivent donc être capables de faire face à une grande ambiguïté. D'une part, ils doivent présenter l'évangile d'une nouvelle manière à des endroits où l'église locale ne le réussit plus. D'autre part, ils doivent souvent travailler dans le contexte d'un poste pastoral reconnu par le gouvernement, avec toutes les obligations administratives qui vont avec. La question est toujours de savoir quelle place est accordée aux pionniers pour emprunter des nouvelles voies, et s'ils ont vraiment la liberté d'aller à l'extérieur ou en périphérie de la nef de l'Église. Parfois, les pionniers sont également considérés comme un dernier recours pour redynamiser une paroisse. Mais un pionnier doit emprunter des nouvelles voies inexplorées et non pas réanimer une paroisse.

L'EPUB compte actuellement trois postes qui peuvent être décrits comme des postes de pionnier. Tous les trois sont fortement ancrés contextuellement. Parce que la situation locale est tellement différente, les sites pionniers présentent une grande diversité. Cela signifie que les pionniers doivent travailler en prenant compte du contexte, à partir d'une ecclésiologie ouverte. Ils devront toujours écouter les besoins, les désirs et les besoins dans le contexte social dans lequel ils se trouvent, et à partir de là ils développeront de nouvelles formes d'être Église. S'attendre à ce que les postes de pionnier deviennent plus homogène n'est ni probable ni fructueux. La variété et la nature multicolore des postes de pionnier doivent être appréciées pour elles-mêmes. Dans certains lieux pionniers, l'accent est davantage mis sur la construction de la communauté et la replantation d'une église existante (implantation d'églises), tandis que dans d'autres endroits, il s'agit davantage d'une expérience ou d'un projet culturel-social ou d'une recherche qui pourrait mener à plus long terme à une pastorale de rue dans un environnement jusqu'à présent pas encore connu. Il est merveilleux et encourageant que l'un des postes de pionnier semble évoluer en une paroisse auxiliaire d'une église EPUB voisine. Les postes de pionnier ne peuvent tout simplement pas être comparés. Ils ont une chose en commun : ils cherchent de nouvelles façons de rendre présent l'Évangile dans leur environnement local, qui correspondent aux questions contextuelles et aux désirs des gens. En ce sens, il y a de l'unité dans la diversité.

4. LE BESOIN D'ENCADREMENT ET LE DROIT D'ADMINISTRER LES SACREMENTS

Les pionniers d'aujourd'hui se retrouvent sur un poste de pasteur reconnu par l'état, où ils découvrent de nouvelles façons de construire une communauté et d'être une église.

Contrairement aux paroisses voisines de l'EPUB, la vie de l'église ne peut plus être organisée selon les normes de la Constitution et de la Discipline. Pour cela ils sont donc placés auprès d'un consistoire d'une église EPUB voisine. Les postes pionniers sont des églises locales où de nouvelles formes d'esprit communautaire se construisent, souvent au sein d'un petit noyau de bénévoles. Progressivement, de nouveaux réseaux se créent, des personnes sont impliquées et de nouvelles structures prennent forme. Du côté néerlandophone, il existe également un groupe d'accompagnement qui réfléchit avec les pionniers. Ce groupe a un caractère pastoral/consultatif. Cependant, ce groupe n'a pas de statut clair. Le travail de pionnier est chaotique et vulnérable. Les pionniers ne travaillent pas sur un champ labouré, mais sèment sur un sol non cultivé, boueux et jonché de pierres. Certaines graines ne tombent pas dans un bon sol, mais entre les chardons et les pierres. Les pionniers eux-mêmes indiquent qu'ils ont besoin de deux choses : il doit y avoir une liberté suffisante pour rechercher hardiment de nouvelles formes d'être église, mais en même temps il doit y avoir un cadre d'accompagnement et un ancrage ecclésiastique clair dans la vie de l'EPUB, y compris les règles concernant les droits et la description des tâches.

Sur la base de ce besoin, un petit groupe de travail a été formé début 2018. La responsable de la formation pasteure Eefje van der Linden, M. Jean-Louis Stilmant en tant que membre du Conseil synodal, le président du Conseil synodal et, à un stade ultérieur, le pasteur Edwin Delen en tant que responsable des ministères, ont organisé deux journées d'étude pour réaliser un échange approfondi au sein de l'EPUB et pour progresser dans le processus de réflexion ecclésiastique sur le travail de pionnier. Les pionniers se sont exprimés lors de la première journée d'étude le 6 octobre 2018. Lors de la deuxième journée d'étude du 9 février 2019, l'accent a été mis sur la manière dont l'Église voit le travail de pionnier. Une cinquantaine de personnes ont participé aux deux journées. Le 19 novembre 2019 a eu lieu la journée d'étude "mission en marge", organisée par la commission formation, où l'esprit pionnier a été mentionné comme l'un des processus de changement possibles pour aller vers un modèle paroissial plus missionnaire.³

Le besoin de célébrer la Sainte-Cène et le baptême est rapidement apparu dans divers postes de pionnier. Ce n'est pas étonnant. Après tout, les postes de pionnier de l'EPUB surgissent dans des endroits où il y a eu une vie d'église depuis longtemps et où la célébration sacramentelle du baptême et de la Sainte-Cène appartenait intrinsèquement à la vie d'église. C'est pourquoi la majorité des postes de pionnier ont demandé au conseil de district concerné une délégation pastorale pour pouvoir administrer les sacrements. Les conseils de district ont soigneusement examiné ces questions individuelles, en tenant toujours compte du contexte spécifique et de la personne de pionnier. Cela a abouti à des arrangements différents. De plus, les délégations pastorales doivent toujours être prolongées afin de garantir la vie sacramentelle dans les postes de pionnier. Cette façon de travailler est née de la nécessité et nécessite désormais d'une solution à long terme.

³ Pour plus d'informations à ce sujet : Mémo pour « Église contemporaine » de la journée missionnaire "Mission dans la marge", Malines, 19 novembre 2019 ; <https://vorming.protestant.link/wp-content/uploads/sites/8/2019/12/Memo-Missie-in-de-Marge.pdf> (accès 12-10-2020).

5. UNE DOUBLE STRATÉGIE POUR LES PIONNIERS DE L'EPUB

Si vous examinez le contexte anglais et néerlandais, vous verrez que l'on peut distinguer deux formes de pionniers : les pionniers "parish based" et les pionniers "fresh start". À l'avenir, l'EPUB devrait faire tout son possible pour permettre et stimuler ces deux formes de pionnier. On étudie actuellement la forme "parish based". Dans le contexte anglais et néerlandais, des statuts différents sont attachés à la forme de pionnier choisie. Un pionnier "parish based" ou paroissial est souvent ordonné et a donc le droit d'administrer des sacrements, tandis que dans les lieux que l'on peut plutôt qualifier de "fresh start", un pionnier travaille avec un statut laïc. Nous présentons ci-dessous les grandes lignes de ces deux formes de pionniers : nous décrivons un certain nombre de conditions requises en matière de stratégie et d'organisation et nous discutons de la mission, du statut et de la formation des pionniers.

6. STATUT ET MISSION

Il y a trois ministères dans notre Église : le ministère pastoral, le ministère des anciens et le ministère du diacre. En outre, notre Église compte des suffragants, des assistants paroissiaux et des diacres chargés de missions spéciales à un niveau supra-local (travailleurs de jeunesse). Conformément aux documents synodaux (Rapport d'activité B1 - Pionniers et pionnières), les pionniers rémunérés (appelés ci-dessous "pionniers paroissiaux") sont décrits comme des diacres ayant une mission spéciale au niveau local. Pour les pionniers laïcs, un statut de bénévole est d'application.

6.1 Pionniers laïcs : envoyés par le consistoire

Un principe fondamental du protestantisme est le "sacerdoce universel". L'appel à présenter l'évangile à la société est un appel à tous les croyants. La mission missionnaire de développer de nouvelles formes d'églises est une mission pour tous les fidèles. Le travail de pionnier ne doit donc pas être réservé aux universitaires ou ceux qui ont fait des études supérieures. Les membres des consistoires et les paroissiens doivent également avoir la possibilité de développer des projets pionniers au sein de leur communauté. Il peut s'agir d'une "messy church", d'un projet diaconal dans la ville ou le quartier, d'un café biblique ou d'une nouvelle forme de célébration. Les pionniers laïcs ont un statut de bénévole. Une formation préalable en théologie et/ou en travail social/pastoral peut être un avantage, mais ce n'est pas une obligation. Le pionnier laïc est envoyé par le consistoire. Il travaille sous la supervision du consistoire et construit le projet pionnier avec les ministres de la paroisse. Le consistoire et le pasteur sont responsables de l'accompagnement du pionnier. Le pionnier laïc peut donc être ministre s'il appartient au consistoire. Tout comme les prédicateurs laïcs, les pionniers laïcs peuvent recevoir une dispense pour prêcher du conseil de district. Ils ne peuvent pas administrer des sacrements⁴. Idéalement, le projet pionnier devrait s'inscrire dans le cadre d'une coopération régionale. Les éventuels actes sacramentels sont réalisés par le pasteur dans sa propre paroisse ou dans une paroisse voisine.

⁴ Le pasteur Gradl a écrit un article fascinant sur les prédicateurs laïcs. Dans son article il insiste sur l'importance du sacerdoce universel et les prédicateurs laïcs sont considérés comme un soutien nécessaire pour les pasteurs ; pour plus d'informations : Pasteur Stefan Gradl, Un danger pour l'âme ou une bénédiction pour l'Eglise ? Sur les prédicateurs laïcs dans une église protestante (2020). https://vorming.protestant.link/wp-content/uploads/sites/8/2020/09/Gevaar-of-zegen_website-1.pdf (entrée 19-10-2020).

6.2 Pionniers paroissiaux : envoyés par le district

Ce n'est pas l'église locale, mais le conseil du district qui envoie les pionniers paroissiaux. Ces pionniers sont envoyés par l'église régionale (supra-locale). La nomination d'un pionnier paroissial doit s'inscrire dans le cadre d'une politique régionale. Il appartient donc au conseil de district de libérer un poste pastoral et de le qualifier de poste pionnier. Le conseil de district concerné ne peut nommer un pionnier qu'après un avis positif de la commission de recrutement et une décision positive du Conseil synodal. Toutefois, les possibilités de nominations de pionniers ne se limitent pas aux postes de pasteur vacants. La création de postes de pionniers doit se faire à partir d'une vision missionnaire ouverte. Le financement peut provenir de postes pastoraux, de postes pastoraux auxiliaires ou d'autres fonds. La voie de la collecte de fonds est encore insuffisamment explorée. En concertation avec le Conseil synodal, le conseil de district décide quelle forme de pionnier (fresh start ou parish based) semble la plus appropriée. Le profil et l'éventail des tâches doivent également être déterminés par le conseil de district. Bien entendu, le conseil de district soumet également ces plans à l'assemblée de district. À l'avenir, il faudra mettre encore plus l'accent sur la responsabilité régionale et le développement d'une politique régionale pionnière. La question de savoir ce qu'il faut pour arriver à une politique régionale devra être discutée ouvertement entre les conseils de district et le Conseil synodal.

6.2.1 Coopération dans la région

L'engagement en faveur de la coopération dans la région est un aspect important de l'action pionnière. L'importance d'une "mixed economy" doit toujours être soulignée dans la stratégie que les conseils de district élaborent pour les pionniers.⁵ Le conseil de district met le pionnier en relation avec le consistoire d'une paroisse de l'EPUB de la région, qui s'occupe du pionnier. En dialogue avec les églises voisines de l'EPUB, le pionnier construit un projet missionnaire dans la région, en cherchant des partenariats : au sein de l'EPUB et/ou dans un sens œcuménique avec d'autres églises et organisations. Les paroisses de l'EPUB et les postes pionniers peuvent se compléter et se renforcer mutuellement lorsque les pionniers et les pasteurs travaillent ensemble de manière constructive. Dans une région, la place de pionnier peut être spécifiquement destinée à des groupes cibles qui n'ont pas encore été atteints.⁶ Actuellement, l'économie mixte n'est pas suffisamment explorée. L'engagement en faveur de la formation semble être d'une grande importance pour l'avenir : non seulement pour les pionniers, mais aussi pour les consistoires et les pasteurs.

⁵ L'importance de la coopération dans les régions est également fortement encouragée par le document Église Contemporaine : le plan d'une église qui construit son futur (groupe de travail église contemporaine).

⁶ L'importance de l'économie mixte se reflète fortement dans le contexte anglais. Depuis le rapport "Mission- Shaped Church" de 2004, la structure de l'église anglicane s'est transformée en une structure d'économie mixte : les expressions nouvelles et les églises traditionnelles ne sont pas des mouvements séparés, mais se tiennent côte à côte dans la structure diocésaine dans une attitude de dialogue et de coopération, voir : Sabrina Müller, Fresh Expressions of Church and the Mixed Economy: Potential Challenges for Church Development. International Review of Mission 108 (no. 2) : 241-256, 2019 ;

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/irom.12282> (accès 16-10-'20)

6.2.2 Le travail en équipe

Il est important que les pionniers travaillent en équipe. Cela empêche les pionniers de fonctionner en tant que solistes et favorise l'interaction entre les pionniers. Dans l'équipe des pionniers il y a en tout cas des pionniers. La stratégie, le progrès et les conseils personnels sont des thèmes abordés dans l'équipe des pionniers. Il est particulièrement important de penser au discipulat et à la façon à laquelle toute la communauté s'engage pour le projet pionnier.

6.2.3 Ordination et l'autorisation d'administrer des sacrements

Le groupe de travail 'théologie ministère' considère le pionnier paroissial comme un professionnel ordonné. Dans la pratique, les pionniers paroissiaux sont généralement des diacres chargés d'une mission spéciale au niveau local. Mais ce n'est pas nécessairement le cas. Les pasteurs peuvent également recevoir une mission et être affectés à un projet pionnier. Le groupe de travail 'théologie ministère' veut également encourager les pasteurs à devenir des pionniers et à travailler avec leurs consistoires sur un modèle missionnaire.

La question est maintenant de savoir si les diacres ayant une mission spéciale peuvent recevoir autorisation d'administrer des sacrements. En tout cas, la décision Synodale de 2004 va dans ce sens. Le statut du diacre chargé d'une mission spéciale au niveau supra-local stipule qu'il n'accomplira en principe aucun acte officiel, mais que, selon la fonction, le conseil de district peut accorder une délégation pastorale. Entre-temps, il est devenu évident que la délégation pastorale est une pratique qui soulève de nombreuses questions, et qu'une solution à long terme est nécessaire. Nous sommes dans une société qui évolue rapidement. Par conséquent, l'Église a également besoin d'un système plus dynamique, dans lequel les ministères sont repensés. Le PKN et l'Église Anglicane comptent tous deux des pionniers ordonnés. Ils ne remplacent pas les pasteurs, mais constituent une aide bienvenue.

a) Encourager à repenser les ministères

Un premier pas vers une refonte des ministères a déjà été fait en 2001 par le pasteur Guy Liagre.⁷ Dans cette intéressante contribution, il a souligné que la structure officielle de l'EPUB est basée sur le "sacerdoce général des fidèles" : le "ministère doué de tous les fidèles". L'Église dans son ensemble est appelée à "glorifier Dieu et de confesser son chef Jésus-Christ comme Seigneur et Sauveur du monde ". Au nom de Jésus-Christ, elle est appelée à exercer son ministère dans la louange" (art. 1-2 de la Constitution). Guy Liagre souligne également que le mot "sacrement" est un hapax dans la Discipline. Il n'apparaît qu'une seule fois, dans les articles décrivant les devoirs du "serviteur du Verbe", également appelé *verbi divini minister*. Il est remarquable qu'il n'y ait pas de lien automatique entre l'autorité sacramentelle et le ministère ordonné :

L'exclusivité du droit d'administrer des sacrements est immédiatement nuancée et relativisée, car elle apparaît sans autre distinction à côté de la cure d'âme, la catéchèse et la formation permanente. Il n'y a nulle part de lien exclusif entre les sacrements et une autorité officielle. Il est apparemment considéré comme approprié d'attribuer la compétence sacramentelle en premier lieu au ministre ordonné, mais ce n'est pas une *conditio sine qua non* (Liagre 2001 : 54).

⁷ Guy Liagre, *Basis en ambt: over de ambtsvraag in de Verenigde Protestantse Kerk in België*. Dans *Michsjol* 10 (no. 3): 52-66. 2001.

Guy Liagre souligne à juste titre que la Parole est au centre du ministère pastoral et du ministère des anciens (Liagre 2001 : 55). Le pasteur et l'ancien sont unis dans la louange et l'intercession (Discipline art. 4.2.1). Les anciens veillent également sur la doctrine proclamée par le serviteur de la Parole sur la base des Saintes Écritures (Discipline, art. 4.2/2b). Les diacres occupent une position distincte par rapport aux anciens et au pasteur. Selon la Discipline, ils sont dans la perspective du Royaume de Dieu, signe de la servitude de l'Église (Discipline 4.3/1). À partir de ces lignes de la Discipline, Guy Liagre définit les diacres comme ceux qui "portent la coresponsabilité du ministère de l'Église" en faisant preuve de "miséricorde chrétienne sur les plans liturgique, social et matériel". Les pionniers paroissiaux sont des diacres ayant une mission spéciale au niveau local. Leur service a pour but d'établir la communion dans un lieu de prédication reconnu, en recherchant une nouvelle forme contextuelle d'être une église. Leurs tâches se situent en effet sur le plan liturgique, social et matériel.

La pratique pionnière appelle une attitude qui laisse place à l'Esprit. Le mouvement des Fresh Expressions prône donc une attitude de "discernement équilibré" (balanced discernment), en gardant le juste milieu entre le contexte missionnaire, qui tend souvent vers le congrégationalisme, et les formes traditionnelles de l'église, dans lesquelles l'autorité sacramentelle est liée par des règles ecclésiastiques. Une telle attitude est également nécessaire au sein de l'EPUB. Le principe de *ecclesia semper reformanda* doit passer en premier. La vie ecclésiastique qui - inspirée par un contexte changeant - doit être réformée et renouvelée encore et encore, prime sur les règles ecclésiastiques, sans toutefois négliger la Constitution et la Discipline.

b) Vers un ministère ordonné pour les pionniers

À partir des nouveaux besoins des lieux pionniers, d'autres pays redéfinissent leurs postes. Dans l'Église protestante suisse, il y a deux ministères ordonnés depuis les années 1940 : celui de pasteur et celui de diacre. Dans l'Église anglicane, la situation est similaire. On distingue les 'licensed lay pioneers' " et les 'ordained pioneer ministers'. Les deux fonctions sont assorties d'exigences claires en matière de formation. Tant les pionniers laïcs que les pionniers ordonnés doivent suivre une formation de pionnier, qui correspond au niveau de bachelors. Ceux qui suivent la voie du "ministère de pionnier ordonné" peuvent être installés comme pionniers ordonnés à l'issue de leur formation et recevoir de l'évêque l'autorisation d'administrer les sacrements.⁸

Toujours dans l'Église protestante des Pays-Bas, le droit d'administrer les sacrements est accordé aux pionniers et aux desservants dans certains cas. À cette fin, une procédure a été mise au point, selon laquelle les pionniers sont installés comme anciens ou diacres. En outre, une formation EPS et un cours de ministère sacramentel fixent des exigences minimales.⁹ Dans l'Église protestante des Pays-Bas, il n'y a pas encore de ministère ordonné pour les pionniers. Mais certains en parlent déjà. Ainsi Dr. Margriet Gosker insiste sur le fait que l'autorisation d'administrer des sacrements et ordination vont de pair. L'ordination ne peut être refusée à ceux à qui le service de la Parole et des sacrements est confié. Cela a été un principe fondamental dès le départ, également dans les Églises réformées.

⁸ Voir : 'Guidelines for the identification, training and deployment of Ordained Pioneer Ministry'; https://acpi2017.files.wordpress.com/2018/01/ordained_pioneer_ministers_guidelines.pdf (accès 26-10-'20) et 'Guidelines for the Exercise for the Exercise of Lay Ministry in Fresh Expressions of Church'; http://starttheweek.typepad.com/stw/files/lpm_guidelines_draft_2.doc (accès 26-10-'20).

⁹ Voir : 'Dooop en Avondmaal door pionniers', <https://lerenpionieren.nl/wp-content/uploads/2018/09/Dooop-en-avondmaal-uitgebreide-versie-PKN-OG-FEB-2018.pdf> (toegang 26-10-'20).

Gosker plaide en faveur de l'ordination de pionniers / desservant formés par EPS lorsqu'il est décidé d'accorder l'autorisation d'administrer les sacrements dans des cas particuliers. Quiconque accorde l'autorisation d'administrer les sacrements sans ordination, après tout, déconnecte de ce qui a toujours valu dans la tradition réformée et se place en outre en dehors de la ligne de la succession apostolique en vigueur depuis le Nouveau Testament. L'ordination et l'autorisation d'administrer les sacrements doivent donc être maintenues ensemble, dit Gosker. Sinon, nous nous plaçons en dehors de l'église mondiale et nous heurtons des problèmes œcuméniques majeurs.

Gosker préconise également de garder Parole et sacrement ensemble. Aussi celui-ci est un principe œcuménique important. L'administration de la Parole et des Sacrements appartient ensemble aux grandes traditions de l'église, de, avant et après la Réforme.² Nous voyons donc que nos églises sœurs passent à un ministère ordonné de pionniers. Cependant, ils nécessitent une éducation et une formation supplémentaires. À la lumière de ces développements et des lignes théologiques esquissées, nous plaidons pour que le statut de diacre à charge spéciale au niveau local soit considéré comme un ministère ordonné, dont l'autorisation de prêcher et d'administrer les sacrements découlent automatiquement de l'ordination.

c) Culte d'installation et de consécration

Un pionnier paroissial devrait être ordonné dans un culte spécial en tant que diacre à charge spéciale au niveau local, après quoi il / elle sera confirmé(e) / lié(e) à l'église locale de l'EPUB. Lorsque le statut de pionnier est définitivement accepté par l'Assemblée synodale, une liturgie spécifique doit être élaborée qui est ensuite également incluse dans les modèles et les formulaires.

7. EXIGENCES DE FORMATION

Il va sans dire qu'un minimum de formation de base est prévu pour la fonction de pionnier laïc et pionnier paroissial. Celui qui entreprend le travail de pionnier a besoin non seulement de connaissances théologiques, mais aussi d'une connaissance des structures ecclésiastiques de l'EPUB et d'un certain nombre de compétences pratiques. Dans un contexte social changeant, où les structures ecclésiastiques sont également en mouvement, il est nécessaire de former sur mesure les desservants et les pionniers. Comme condition minimale de formation, nous considérons un master en sciences des religions et études religieuses est nécessaire (60 ECTS) avec un stage et une thèse nécessaire, portant sur : la présence missionnaire, l'homilétique, la liturgie et les sacrements, les compétences en matière de pastorale et de communication. La connaissance des langues bibliques (hébreu, grec et latin) n'est pas nécessaire. Les candidats peuvent postuler avec un bachelors, à condition qu'ils obtiennent leur master. La FUTP est le partenaire académique logique et privilégié de l'EPUB et a affirmé sa volonté de répondre à l'EPUB autant que possible à ses besoins actuels. Compte tenu des nouveaux besoins, il est recommandé ici de demander à la FUTP de développer une formation sur mesure. En plus d'un profil de sortie "pasteur d'église" et "professeur de religion", il devrait y avoir un bachelors "travailleur missionnaire/ desservant". Si la Commission de Recrutement constate des lacunes dans le programme d'études pour les candidats qui ont déjà obtenu un bachelors, le candidat sera référé à l'FUTP ou, si cela est logique, à une autre institution.

Pour les pionniers laïcs, nous proposons de laisser le niveau d'éducation ouvert (cf. prédicateurs laïcs). Pour les types de pionniers au sein de l'EPUB, il devrait y avoir une offre via des journées d'étude et des cours dans les années à venir. Nous considérons la commission de la formation et la faculté comme des partenaires importants. Il serait bon que des formations puissent être proposées aux pionniers laïcs, comme cela a déjà été fait pour les prédicateurs laïcs dans la partie néerlandophone. Un point d'attention pour la formation des pionniers est l'attention portée au contexte et à la marginalité.

8. UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LES PIONNIERS

a) pionniers paroissiaux

Tant la pratique pionnière que ces réflexions théologiques appellent à un nouvel arrangement pour les pionniers rémunérés de notre Église. En gros, on peut penser à ce qui suit :

- Dans les années à venir, les conseils de district devraient, autant que possible, se concentrer sur une vision missionnaire large, dans laquelle la coopération dans la région et les activités pionnières occupent une place importante. Le conseil de district élabore également des politiques et peut faire des propositions pour créer des postes de pionniers. Les ressources financières pour cela proviennent des postes pastoraux, des postes pastoraux auxiliaires ou d'autres fonds. Ces propositions sont toujours faites en consultation avec le conseil de district.
- Ce n'est que lorsque la commission de recrutement a donné un avis positif et que le Conseil synodal a donné son approbation qu'un conseil de district peut procéder à la nomination d'un pionnier.
- Comme pour une paroisse vacante, le conseil de district doit établir le profil du poste de pionnier. Le conseil de district détermine également quelle forme de pionnier est souhaitable.
- Pour la nomination des pionniers ordonnés ou paroissiaux, la commission de recrutement dans la procédure d'appel évaluera si la formation du candidat correspond à un master en études religieuses et en sciences religieuses. Un point d'attention ici est la connaissance et les compétences suffisantes dans le domaine du travail missionnaire des congrégations. S'il y a des lacunes, la commission de recrutement renvoie le candidat à la FUTP ou à un autre organisme. En plus de l'obtention d'un master, les pionniers paroissiaux doivent également passer l'examen ecclésiastique.
- Après avoir obtenu un master en théologie et l'examen ecclésiastique, les pionniers paroissiaux peuvent être consacrés. Dans le culte de consécration, le pionnier est ordonné au ministère de diacre et associé à la communauté locale. Les pionniers paroissiaux reçoivent leur mission du conseil de district respectif. Dès qu'il est consacré et installé, le pionnier reçoit automatiquement le droit de prêcher et d'administrer des sacrements. Les pasteurs peuvent également recevoir une charge spéciale du conseil de district, et être associés à un lieu pionnier.
- Conformément à la nouvelle réglementation relative aux pasteurs étrangers, les pionniers ordonnés sont également soumis à une période d'intégration de deux ans. Bien entendu, cela ne s'applique pas aux pionniers qui seraient formés au sein de l'EPUB à l'avenir, et qui obtiennent leur formation de pionnier à l'FUTP (cf. proposant).

b) pionniers laïcs

Une formation de pionnier sur mesure est proposée aux pionniers laïcs. Les partenaires logiques sont la faculté et la commission de la formation. Les pionniers laïcs sont supervisés par le pasteur et les autres ministres de la paroisse. Ils sont nommés lors d'un culte d'accueil festif. Le conseil de district détermine si le pionnier laïc reçoit le droit de prêcher.

9. LA POSITION PARTICULIERE DES PIONNIERS

Les pionniers occupent une position spéciale. Ils travaillent sur un poste pastoral et dirigent là une petite communauté religieuse sans être pasteur de l'EPUB. Les pionniers, cependant, entrent dans le champ de travail du pasteur. C'est pourquoi l'église doit clairement stipuler que tous les règlements déontologiques concernant un ministère pastoral au sein de l'EPUB s'appliquent également à un pionnier. Tout comme pour les pasteurs, cela doit également s'appliquer pour les pionniers qui ne peuvent pas simultanément exercer le ministère de trésorier (discipline 12.2 / 2).

10. POIDS D'UN POSTE DE PIONNIER DANS LE PROCESSUS DECISIONNEL DE L'EPUB

Les pionniers ne sont pas des pasteurs, mais ils sont pleinement actifs dans le domaine des pasteurs : ils dirigent le culte, dirigent de petites communautés de l'EPUB, fournissent une cure d'âme et dispensent une éducation catéchétique. Au niveau régional, ils participent aux assemblées de district, participent aux groupes de travail et aux comités au niveau régional et national, et sont présents aux journées pastorales et autres rassemblements de pasteurs. Ce qui doit être primordial et hors de tout doute, c'est une attitude d'égalité et de collégialité entre pasteurs et pionniers. Dans l'EPUB, les fonctions de serviteur de la Parole, d'ancien et de diacre doivent, après tout, être exercées en toute collégialité (constitution article 4). Parce que c'est ainsi que l'espace est donné au développement des dons divers et différents de l'Esprit, qui sont utilisés pour édifier l'église en tant que corps du Christ. Cependant, il est important de faire une distinction entre les fonctions de pasteur et de pionnier, car cela sert de clarté. Tout comme les diacres à charge spéciale au niveau supra-local, les diacres à charge spéciale au niveau local doivent donc être considérés comme "non pasteurs" aux assemblées des différents organes de décision de l'église. Il est également recommandé qu'en communiquant avec d'autres confessions et contacts œcuméniques, la communication soit uniforme et claire en ce qui concerne l'utilisation des titres. Un terme comme aumônier est très déroutant, car les aumôniers ou aumônières de l'Église catholique romaine ont souvent une formation universitaire (Gosker 2018: 6). Il est clair que le terme pasteur est incorrect. Pionnier ou desservant seraient mieux, ou "diacre" si l'on veut plutôt exprimer le caractère ministériel.

Un autre point concerne la représentation à l'Assemblée synodale. Dans notre église presbytero-synodale, l'Assemblée synodale - la plus haute autorité de notre église - est assemblée à travers un système de représentation à plusieurs niveaux. Chaque district a droit à ce nombre de délégués ayant droit de vote, ce qui correspond à la moitié du nombre d'églises locales. Chaque district dispose donc d'un vote pour deux paroisses. Cependant, un pionnier est nommé sur un poste de pasteur approuvé par le gouvernement, où nous ne réussissons plus à être église d'une manière classique. Selon la Discipline cela signifie que les pionniers ne peuvent pas être comptés lors de la détermination du nombre de délégués de district qui ont le droit de voter. Lorsque les districts ont des postes pionniers différents, il leur manque donc différentes voix, ce qui conduit à une relation inégale entre les districts. En outre, la situation étrange se produit lorsque les diacres à charge spéciale au niveau supra-local (travailleurs de jeunesse) ont bien le droit de voter. Il est donc proposé ici de modifier l'art. 20a et 25 de la discipline et d'accorder aux diacres à charge spéciale au niveau local le droit de vote.

11. STATUT DES PIONNIERS

Le pionnier paroissial / ordonné

- Nom : Diaacre chargé de travail de pionnier.
- Fonction : Charge spéciale dans le cadre de la vocation large de l'église. Le travail de pionnier peut prendre de nombreuses formes différentes.
- Exigences de formation :
- Éducation de base : un niveau d'étude d'un master en sciences des religions et études religieuses, avec un stage et un mémoire
- Formation spécifique dans le domaine: il est examiné par poste de pionnier, quelles qualifications qu'un pionnier devrait posséder.

Statut : Diaacre ordonné avec à charge spéciale au niveau local. Le diaacre (m/f) est non seulement employé avec un contrat, mais remplit un ministère ecclésiastique. Il/elle répond à une profession de l'église pour une mission ecclésiastique au sens large. C'est un ministère qui est tenu localement, qui fait partie du travail de l'EPUB et qui est soutenu par le conseil de district. Le diaacre n'est pas inscrit dans le rôle de pasteur (code 2), mais bien avec la désignation du code 5. La conception d'un ensemble spécifique de tâches et la nomination d'un pionnier font partie d'une stratégie régionale. Le conseil de district concerné ne peut nommer un pionnier qu'après décision du Conseil synodal sur proposition du conseil de district et après avis positif de la Commission de Recrutement. Même après la nomination, la responsabilité d'un poste de pionnier incombe au conseil de district, qui s'applique également à l'accompagnement du pionnier.

Actes ministériels : Baptême et Sainte-Cène.

Rémunération : Nommé sur un poste de pasteur ou grâce à des fonds provenant d'autres fonds.

Le pionnier laïc

- Nom : Bénévole et/ou ministre chargé d'un travail de pionnier.
- Fonction : Charge spéciale dans le cadre de l'appel d'une paroisse.
- Exigences de formation :
- Éducation de base : aucune
- Formation spécifique : cours sur mesure (l'offre de la FUTP ou la commission de la formation)

Statut: Bénévole ou ministre. Le pionnier laïc est associé à un projet pionnier au sein de la paroisse. Il est accompagné par le pasteur et le consistoire. Le pionnier laïc peut exercer un ministère ecclésiastique s'il appartient au consistoire. Le pionnier laïc est sous la responsabilité du consistoire.

Actes ministériels : pas d'actes ministériels.

Rémunération : pas de rémunération.

PROPOSITION DE DÉCISION

L'assemblée synodale décide d'accepter deux statuts pour les pionniers de l'EPUB. Ils sont décrits comme :

- **Pionniers paroissiaux : diacre ordonné avec une mission spéciale au niveau local.**
- **Pionniers laïcs : bénévoles ou ministres avec une mission spéciale au sein de la paroisse.**

L'Assemblée synodale accepte les clarifications susmentionnées et donc le statut.

Groupe de travail 'théologie des ministères'

Pasteur Edwin Delen
Pasteur Jelle Brouwer
Pasteur Bert Dicou
Pasteure Eefje van der Linden
M. Tom Schepers
Pasteur Georges Quenon
Pasteure Laurence Delphine Flachon
Pasteure Jannica de Prenter

Avec les conseils du Prof. Leendert-Jan Parlevliet

Textes utilisés

- Document synodal "pionniers et le travail pionnier" (novembre 2019), pp. 2-5.
- Amendement Liège. Assemblée synodale (novembre 2019).
- Amendement du Hainaut occidental. Assemblée synodale (novembre 2019).
- Amendement Hainaut oriental-Namur-Luxembourg. Assemblée synodale (novembre 2019).
- Amendement Flandres occidentale et orientales. Assemblée synodale (novembre 2019).
- Constitution et Discipline (version 2016).
- Past. Edwin Delen, "Autorisation d'administrer les sacrements : Réflexion sur les ministères: brève note" (juin 2019).
- Monsieur Tom Schepers, "Que se passe-t-il dans la boue: sacrements et pionniers dans la pratique flamande" (juin 2019).
- Pasteure Jannica de Prenter, "Les sacrements dans Fresh Expressions of Church: une courte exploration" (juin 2019).
- Past. Guy Liagre, "Base et Ministère: à propos de la question du ministère dans l'Église Protestante Unie de Belgique". Dans Michsjol 10 (3): 52-66, 2001.
- Dr. Margriet Gosker, "Pas pour régner sur votre foi, mais pour contribuer à votre joie." Conférence pour le mini-symposium de l'Église Protestante aux Pays-Bas Mosaiëk van kerkplekken, le 6 septembre 2018, 2-8. 2018.

Consultez les sites web: <https://formation.protestant.link/>
<https://vorming.protestant.link/2020/02/07/nadenken-over-het-ambt/>

RÔLE PASTORAL

Juillet 2022

Vous trouverez ci-dessous la liste des personnes qui ont été en service dans l'EPUB, pour autant que les données nous soient connues. À côté du nom, vous trouverez différents codes.

Code 2 Pasteurs qui travaillent dans une église locale ou avec une charge spéciale au sein de l'EPUB

Conformément à l'article 4.1/1 de la Discipline, les pasteurs de paroisse y sont repris.¹

Code 3 Pasteurs de l'EPUB qui, en concertation avec le conseil synodal, exercent leur ministère ailleurs dans les conditions mentionnées ci-dessous

Conformément à l'article 4.1/2, devraient figurer aussi sur cette liste les pasteurs à qui a été confiée une charge spéciale, soit par l'assemblée synodale ou l'assemblée de district ou une paroisse locale. Ils doivent toutefois avoir un lien étroit et actif avec l'EPUB à tous les niveaux.

Pour autant qu'ils entretiennent des contacts étroits et actifs avec l'EPUB à tous les niveaux², se trouvent sur cette liste pour une période limitée de trois ans, éventuellement renouvelable à leur demande expresse³ les pasteurs de l'EPUB qui, en concertation avec le Conseil synodal :

- portent une responsabilité officielle au sein de la structure administrative du culte protestant-évangélique (CACPE)⁴ ;
- à qui sont confiés une tâche telle que professeur à la Faculté de Théologie Protestante à Bruxelles ;
- se sont orientés vers l'enseignement religieux dans les écoles ;
- sont entrés au service d'une organisation, en Belgique ou à l'étranger, qui ont la même mission que celle que l'EPUB a en vue⁵ ;
- *qui sont à un poste au sein de cette Église⁶ et qui ne sont pas pasteur de l'église : président du Conseil synodal, pasteur associé, responsable de la formation des adultes, de la catéchèse et/ou la jeunesse, des médias ou du service d'aumônerie, professeur à la Faculté...*⁷

¹ Donc, les pasteurs ayant les activités normales d'un pasteur de paroisse.

² N.B. Tous les pasteurs ou personnes ayant une charge hors paroisse et qui veulent rester sur le rôle pastoral, doivent pouvoir prouver qu'ils sont restés pastoralement disponibles et actifs au sein de l'EPUB. Le Conseil synodal peut (faire) évaluer cet engagement sur base de critères tels que : rester un membre actif de l'EPUB conformément à l'art. 16 de la Constitution et Discipline et continuer à se soumettre à la discipline de l'Église, présider et assister à des cultes être membre de consistoire avec voix consultative, avoir un lien actif avec une assemblée de district et/ou une assemblée synodale en fonction de la charge exercée, participer aux activités de la formation permanente telles qu'elles sont définies par l'EPUB.

³ Après un contact avec la commission des ministères et décision du Conseil synodal.

⁴ Surtout dans le cadre des aumôneries.

⁵ Le Conseil synodal doit juger du lien qu'il y a entre l'Église et cette organisation.

⁶ La Discipline cite comme exemple : l'enseignement, l'évangélisation, les services d'aumônerie.

⁷ *Le texte en italiques se trouvait par erreur sous le point 2.2 et a été déplacé sous la responsabilité du groupe de travail Ministère début 2011 vers le point 2.3.*

Mesures particulières :

- Les pasteurs de l'EPUB qui, pour des raisons personnelles, demandent à être relevés de leur fonction, peuvent, après examen et approbation du Conseil synodal, rester sur le rôle pastoral pour un temps limité (maximum trois ans) et dans la mesure où ces personnes continuent à garder un lien réel et actif avec l'EPUB tel que décrit ci-dessus.
- Chaque pasteur inscrit sur le rôle pastoral sous les conditions mentionnées ci-dessus, reste inscrit aussi longtemps qu'il ne présente pas sa démission ou s'il est remercié et rayé de la liste par le Conseil synodal.

Code 4 Pasteurs de l'EPUB ayant pris leur retraite

Chaque pasteur retraité reste inscrit sur le rôle pastoral dans la liste « pasteurs retraités »⁸ sauf si une demande explicite de la personne ou une décision du Conseil synodal entraîne la suppression du nom de la liste.⁹

Code 5 Toute personne qui n'est pas pasteur et qui exerce une activité professionnelle dans l'EPUB – diacre à charge spéciale, suffragant, collaborateur pastoral/paroissial, personnel administratif – est mentionnée sur un rôle de personnes de l'EPUB qui exerce une charge spéciale.¹⁰

Code 6 Pasteurs des églises partenaires

⁸ Cf. Les usages de l'Église Protestante de Genève, de l'Église Réformée de France, de l'Église Protestante d'Alsace et de Lorraine et de la *Protestantse Kerk Nederland*.

⁹ La rencontre annuelle des pasteurs retraités est une occasion de garder de bons contacts avec eux.

¹⁰ Ces personnes doivent satisfaire aux conditions d'engagement en relation avec leur tâche, par ex. baccalauréat en théologie pour tous les collaborateurs paroissiaux et desservants.

Nom	Code	Langue	Naissance	Consécration	1ère entrée en service	Dernier Ministère	Pension
ABRASSART, Willy	4	F	1937	1966	1964		2002
AKLI, Corinne	4	F	1953	1980	1979		2015
AUCHARD, Lloyd, Darrel	4	E	1935	1956	1987		
BAETENS, Bea	4	N	1959		1979		2021
BANZA, Kamutenga	6	F	1949	1985	1999		
BARHEBWA, Lucien-Philippe	2	F	1975	2017	2015	2017	
BARRY, Edward	4	E			1988		
BAUMGART, Jürgen	4	D	1947	1974	1989		2012
BECK, Annette	2 (*)	D	1976	2020	2020		
BENINI, Aldo	4	F	1954	1986	1980	2002	2019
BEUKENHORST, Albert	4	N	1938	1968	1967	1986	2003
BEUKENHORST, Philippe	3	N	1957	1993	1989		
BIANCHI, Vincent	2	F	1965	2001	1999	2015	
BINET, Cécile	5	F	1979		2007		
BLEIJENBERG, Gijsbertus	5	N	1993		2020		
BLOM, Derk	4	N	1952	1992	1991		2017
BLOMMAERT, Isabelle	2	F	1966	1992	1990	2014	
BLOMMAERT, Jozefien	5	N	1995		2021		
BOEKHOUT, Andries	5	N	1965		2017		
BOELENS, Douwe	2	N	1960	1999	2007	2013	
BOLSENBROEK, Yolande	2	N	1961	2012	2011	2016	
BOSGRA, Leendert	4	N	1950	1979	2011		2017
BOUDIN, Hugh	4	F	1926	1961	1951	1979	1991
BOUILLON, Jean-Marie	4	F	1943	1974	1966	1995	2005
BOUILLON, Nadine	4	F	1950		1973		2010
BOUILLON, Pierre	3	N	1956	2021	2020		

BOUMAN, Elizabeth	4	N	1955		2016		2021
BOUMAN, Pieter	4	N	1938	1979	1979		1998
BRANCART, Raymond	4	F	1941	1969	1966	1986	2006
BRANDT, Volker	3	F	1967	1999	1997	1999	
BROUWER, Jelle	2	N	1959	1988	2006		
BULTINCK, Christian	3	N	1960	1991	1991	2010	
BUZOGANY, Tihamer	2	N	1973	1997	2010	2016	
BYIRINGIRO, Emmanuel	3	F	1967	2021	2020		
BYIRINGIRO, Noël	2	F	1978	2021	2018		
BYIZA, Alexia	5	F	1988		2018		
CAMPBELL, William	4	E	1947	1974	1989		
CARP, Emile	2	F	1958	1986	1986	1997	
CARROZZO, Giuseppe	2	F	1972	2007	2003	2012	
CASTELEIN, Don	4	N	1951	1981	1981	2013	2015
CASTIAUX, André	4	F	1928	1955	1955	1980	1992
CHOQUET, François	5	F	1987		2020		
CHRISTMANN Heidi	4	D	1941	1991	1996		
CORNEZ, Jean-Louis	6	F	1957	1985	1984		
COULON, Emmanuel	2	F	1975	2014	2009	2014	
COYAULT, Bernard	3	F	1962		2020		
DANDOY, Marc	4	F	1950	1974	1973	2009	01.09.2012
DE BEUN, Johannes	4	N	1950	1979	1976	1979	01.09.2012
de LANGE, Jacob-Jan	4	N	1946	1976	1996		2012
DE OUDE, Lianne	2	N	1960	1988	1983	1991	
DE PRENTER, Jannica	2 (*)	N	1982	2019	2018		
DELAETER, Jean-Pierre	2	F	1952	2013	2012		
DELEN, Edwin	3	N	1975	2009	2002	2018	
DEMAILLY, Jean-Guillaume	5	F	1978		2020		
DEN HARTOG, Marieke	2	N	1957	2009	2019		

DEPOORTERE, Katelijne	2	N	1978	2006	2002	2019	
DERNONCOURT, Bernard	4	F	1956	2006	2001	2014	2019
DERNOVOI, Elie	4	F	1952	2012	2011		2018
DESPONTIN, Mauricette	4	F	1955	1991			2015
DICOU, Albertus	2	N	1960	1992	2018		
DIEZ, Jean-Claude	2	F	1957	2002	2001	2012	
DJOMHOUE-KEMGNE FENYOM Priscille	2	F	1968	2002	2015		
DURIEUX, Roland	4	F	1936	1986	1983		2000
ELDRIDGE, Donna Faith	4	E			1977		
EL MOUNKAD, Khaoula	5	F	1989		2021		
EVARD, Patrick	2	F	1964	1996	1989	2019	
FARRIS, Paolo	2	F	1964	2013	2012	2013	
FELIX, Bernard	4	F	1952	1980	1981		2017
FISHER, Justin	4	E	1949	1975	2002		
FLACHON, Laurence	2	F	1972	2004	2004	2011	
FLEMAL, Luc	4	F	1952	1993	1989	1996	2014
FLÜCKIGER, Wilhelm	4	D	1933	1975	1975		
FOGGITT, Eric Walter	2	E	1955	1991	2020		
FORCEVILLE, Patricia	4	N	1955	1986	1982		2015
FREUND, Aloys	4	N	1938	1990	1998		2003
FRICK, Murray Allan	4	F	1954	1987	2006		2019
FROMONT, Philippe	4	F	1949	1975	2003		2011
FUITE, Steven	3	N	1961	1989	1989	2013	
GABEL, Yann	5	F	1979		2022		
GAMBAROTTO, Laurent	4	F	1951	1995	2010		2016
GERON, Jean-Marie	4	F	1945	1986	1996	2004	2010
GODRY, Claude	2	F	1952	2002	1982	2000	
GONZALEZ, Florian	5	F	1989		2020		

GRADL, Stefan	2	N	1967	2002	2014		
GROOTJANS, Geert	4	N	1945	1972	1972		2010
HAAN, Jean	4	F	1931	1963	1958		1996
HANSUM, Jaap	3	N	1968	2008	2005	2008	
HEIRWEGH, Inace	3	D	1957	1992	1993	1996	
HERING, Wolfgang	4	D	1937		1987		
HEYEN Heye	4	D	1953	1980	2013	2014	2018
HOLSTEIN, Christoph	2	D	1967	1998	2019		
HONTOIR, Claude	4	F	1936	1983	1984	1995	2001
HOSTETTER, Jacques	4	F	1953	1983	1980	2000	2016
HOSTETTER, Robert	4	F	1948	1979	1975	1987	2018
HUGE, Jean-Joseph	4	F	1948	1983	1981	1982	2015
JOUSSELLIN, Bruneau	2	F	1957	1981	2014		
KABISSEKELA, Mujanay	6	F	1947	1999	2006		
KETELAAR, Saskia	3	N	1965	1994	1992	2009	
KNOP, Arjan	2	N	1971	2009	2006		
KOEMAN, Catharina	4	N	1953	1997	1996		2018
KORENEEF, Cornelis	2	N	1964	2000	1991	2000	
KROON, Gerrit-Jan	2	N	1967	2016	2015		
LASSMAN, Laetitia	5	N	1986		2020		
LATEGAN, Werner	2	N	1975	2012	2011	2015	
LECOMTE, Jean-Paul	4	F	1956	1982	1981	2002	2019
LEFEBVRE, Ursmer	4	F	1929	1960	1958	1973	1995
LEJEUNE, Charles	4	F	1936	1963	1962	1989	
LEKEU, Jean-François	6	F	1963	2000	2001		
LIAGRE, Guy	3	N	1957	1984	1983	2012	
LIBBRECHT, Erik	4	N	1941	1982	1980	1991	2001
LOMBART, Marc	4	F	1940	1968	1967	1998	2005
LOOS, Marc	4	N	1954	1990	1990		2022

LOUANT, Marie-Pierre	2	F	1963	2015	2003	2013	
LÜCKHOFF, Abraham	4	E	1940	1967	1997		2010
LUKUSA MUDIANKWANGA, Luc	2	F	1955	1992	1991	2013	
LUYTEN, Christophe	5	F	1981		2017		
MACNEILL, Charles	4	E	1930	1962	1984		1991
MADRID, Nicolas	5	F	1976		2018		
MAHIEU, Germain	3	F	1952	1979	1979	1992	
MAHIEU, Tom	2	F	1963	1990	1990	1999	
MBATSO, Jonathan	2	F	1956	2004	2002	2016	
MBONZEMBA, Jean-Willy	2	F	1968	2005	2014	2017	
MCCARTHY, David	2	E	1955	2011	2020		
MEERTENS, Bram	5	N	1993		2019		
MOSER, Xavier	5	F	1967		2014		
MOULINASSE, David	5	F	1984		2014		
MPASI MAYALA, Jonathan	5	F	1962		2020		
MUKAKABERA, Joyeuse	4	F	1956	2007	2004	2017	2021
MUKWEGE, Chichire	6	F	1963	1997	1999		
NIMAL, Françoise	2	F	1967	2015	2014		
NISOT, Michel	4	F	1944	1994	1994	2017	01.11.2011
NTEZILYAYO, Boniface	2 (*)	F	1967	2019	2017	2019	
NYANDWI, Anastase	2	F	1959	1988	2008	2017	
NZEYIMANA, Gaspard	2	F	1963	1963	1995	2016	
PAQUET, Remy	2	F	1978	2022	2015		
PARLEVLIET, Leendert-Jan	3	NL	1960		2019		
PETER, Jean-Daniel	4	F	1951	1979	1997		2013
PETITJEAN, Albert	4	F	1934	1978	1977	1984	1997
PETRY, Doris	4	D	1955	2008	1997	2010	
PISCICELLI, Nicolas	2	F	1960	1999	1993	1999	
PITKEATHLY, Thomas	4	E	1939	1984	1991		2004

PITT Steven	5	F	1965		2015		
POOL, Marcel	2	N	1965	2006	2004	2014	
QUATANENS, Diederik	4	N	1923	1953	1953	1966	1988
QUENON, Georges	3	F	1957	1984	1983	2015	
RAMAKERS, François	4	N	1944	1979	1977	1979	
RAMANANTOMBOTSOA, Jean-Luc	2	F	1977	2003	2014		
RANSIJN, Helena	2	N	1962	2021	2019		
RAVET, Jean-Louis	4	F	1941	1978	1977	1991	2006
REIJNEN, Anne-Marie	3	F	1957	1986	1986		
REMY, David	2	F	1969	2011	2010	2018	
RICHARD, Anne	4	F	1951		2002	2002	2015
RICHARD, Sylvie	2	F	1971	2000	2007	2015	
ROCTEUR, Léon	4	F	1939	1966	1964		2004
ROUVIERE, Christian	2	F	1957	1995	1994	2009	
RUGAMBA, Marc	2	F	1957	1984	2009	2015	
RUTAGANDA, Désiré	4	F	1946	1977	1994		
RWAMUNINGI, Jonathan	4	F	1948	1976	2007		01.01.2014
RWANYINDO, Léonard	4	F	1955	1980	1987	1988	2020
RYRBERG, Elias	4	F	1943	1987	1987		2009
SCHEPERS, Thomas	5	N	1995		2017		
SCHIPPER, Petra	2	N	1966	2012	2012	2018	
SCHIPPERS, Marc	3	N	1965	2009	2002		
SCHORER, Cornelis	4	N	1945	1974			
SCHOUTEN, Gertruda	4	N	1950	1974	1973	2003	2012
SCHÜMMER, Bernard-Zoltan	2	F	1966	1991	1989	1991	
SCHÜMMER, Léopold	4	F	1933	1962	1960	1979	1996
SEEL, Georges	4	F	1943	1969	1974	1998	2008
SINNAGHEL, Harry	2	N	1959	2018	2017		
SMINK, Daniël	4	N	1949	1972	1983	1995	23.10.2014

SMITS, Peter	2	N	1965	2016	2014		
SNAUWAERT, Gilbert	4	N	1939	1977	2003		2009
SOMER, Jeanne	4	F	1931	1998	1998		
SONNEN, Heike	2	D	1972	2006	2004	2013	
SPANGLER, Michael	4	E	1943		1982		
SPILLMANN, Carl André	5	F	1979		2021		
STEFFEK, Istvan	4	F	1931	1970	1964		1994
SURMONT, Gérald	3	F	1951	1982	1976	1981	
SURMONT, Patrick	3	F	1955	1985	1984		
TAPOKO, Maximin	2	F	1971	2021	2019		
TASCHNER, Johannes	4	F	1964	1994	2014	2019	
TASSIOULIS, Panagiotis	2	F	1963	1992	1991	2013	
TEMMERMAN, Johan	3	N	1960	1996	1995	2015	
TEULE MBEYA Frédéric	2	F	1981	2020	2019		
THIENPONT, Jean-Claude	4	F	1949	1998	1997	2005	2014
THOMAS, Jean-Marie	4	F	1947	1984	1982	1999	01.09.2012
TOMCZAK, Dariusz	2	D	1973	2007	2005	2017	
TOMSON, Peter	4	N	1948	1981	1992		01.10.2013
TONNON, Vincent	2	F	1961	1991	1992	2004	
TREICHEL, Christine	4	D	1953	2012	2012		2019
TSHILEMB KAMWIN, Micheline	5	F	1969		2013		
TSHIYOYO, Samuël	2	F	1953	1990	2011		
UTUMBA, Odimula	2	F	1952	1985	2002		
VAN ANDEL, Henk	4	N	1947	1975	2005		2013
VAN DEN BERG, Jan	4	N	1951	1983	1994		2016
VAN DER BORGHT, Eddy	3	N	1956	1989	1989		
VAN DER LINDEN, Ebeltje	3	N	1965	2017	2016	2017	
VAN DER LINDEN, Simon	2	N	1985	2012	2017		
VAN DER SAR, Frans	4	N	1954	1981	2012		2017

VAN HATTEM, Gijsbertus	6	N	1955	1984	1986		
VAN MALCOT, Ludo	4	N	1934	1973			1999
VAN MOERE, Rudy	4	N	1947	1979	2001		2013
VAN TILBURG, Henk	4	N	1943	1971	1980		2008
VAN TRAPPEN, Jean-Marie	4	F	1952	1979	1975		2017
VAN VELZEN, Ernst	5	N	1969		2016		
VAN VOOREN, Judith	2	N	1961	1987	1984	2017	
VANDERSMISSEN, Daniel	4	N	1955	1986	1986		
VANDOOREN, Marie-Claire	4	N	1955	2001	1999		2016
VANESCOTE, Daniel	4	F	1944	1968	1968	1992	2005
VANGANSBEKE, Joseph	4	F	1952		1992		2014
VANPOECKE, Georges	4	N	1932	1970	1978	1988	1997
VEEN, Ernst	2	N	1953	1992	1991	2000	
VERHAEGHE, Samuel	6	N	1957	1986	2007		
VERHOEVEN, Ben	5	N	1987		2020		
VERLINDEN, Luc	4	F	1948	1984	1984	1990	2013
VOORTMAN, Johan	4	N	1953	1984	1997		2018
WAGENVOORDE, Martin	4	N	1946	1988	1988		2011
WILLEMS, Gérard	4	N	1940	1967	1967	1973	2010
WILLEMS, Willy	4	N	1943	1980	1973	1991	2008
WURSTEN, Dirk	3	N	1960	1986	1985	2006	
ZIFFER, Walter	4	E	1927	1951	1977		

NOS DÉLÉGATIONS

01.05.2010-31.05.2022

Nom de la conférence	Délégués	Dates	Lieu
Konferenz der Evangelischen Kirche im Rheinland	Jelle Brouwer	17-20/09/2020	Paris (F)
Community Protestant Churches Europe : Lust auf Leitung	Laurence Flachon	02-10-20	Vienne (A)
Community Protestant Churches Europe: NW Gruppe	Jelle Brouwer	10-10-20	Karlsruhe (D)
Réunion de la coordination de la CPLR : annulée	Steven H. Fuite	15-10-20	Strasbourg (F)
CCME 21st General Assembly	Tetty Rooze de Boer	16-10-20	Bruxelles (B)
CEC: The Hope of Communion	Steven H. Fuite Jelle Brouwer	16-17/12/2020	En ligne
Demokratietagung	Jelle Brouwer	2.9.2021	Paris (FR)
CPCE What can be learned from the corona crisis	Anastase Nyandwi Leen Bosgra	08.10.2021-10.10.2021	Rome (I)
GEKE-Nordwestgruppentagung	Jelle Brouwer	27. -29.04.2022	Luxembourg (LU)
Geopolitics in Central and Eastern Europe	Lida Blommaert	02.05.2022	En ligne
CPLR (Communion Protestante Luthéro-réformée)	Gaspard Nzeyimana	13.05.2022-20.05.2022	Sète (FR)
Synode de l'EPuDF	Priscille Djomhoué	26.05.2022-30.05.2022	Mazamet (FR)

La stratégie de communication

La stratégie de communication actuelle couvre la période 2020-2022. Elle arrive donc à échéance et une nouvelle stratégie de communication est en cours d'élaboration.

Le premier outil qui a été développé est le magazine papier, ProNews. Celui-ci est distribué tous les 3 mois à raison d'environ 2000-2500 exemplaires dans les 3 langues nationales. Chaque magazine fait l'objet d'une thématique approfondie.

A ce stade il a été choisi de faire évoluer le site web en conservant sa forme actuelle : les commissions et les groupes de travail qui le souhaitent ont reçu une page, un onglet spiritualité a été ajouté. Une page FAQ et une page de dons sont en cours de préparation. La structure et l'évolution du site web sont gérés par les soins du chargé de communication.

Le suivi des pages Facebook suppose au minimum une demi-journée de travail par semaine. Ces pages permettent notamment de démultiplier la visibilité du site web de l'EPUB et de mettre en avant l'actualité de l'EPUB et de ses partenaires.

Le budget communication a été évalué progressivement avec le trésorier national (réalisation et diffusion de ProNews, déplacements, réunions, formation vidéo, etc.)

Des actions ponctuelles ou long-terme ont été mises en place (culte de l'Ascension online, émission radio, formation vidéo, reportages dans les paroisses, participation à la commission d'avis et à des réunions externes...).

Deux aspects du travail de la communication ont demandé un investissement important qui sera pris en compte dans la future stratégie de communication.

Ainsi, la stratégie 2020-2022 n'englobait pas la communication de crise. Cet aspect a cependant une importance non négligeable. A titre d'exemple, on citera la pandémie Covid et l'émission #investigation (6 septembre 2020) sur les dérives sectaires qui mettait en cause l'ASBL Diffusion de l'Évangile (cette ASBL ne fait pas partie de l'EPUB).

Enfin, la communication vers les médias externes à l'EPUB n'est possible que grâce à un travail de longue haleine. Les liens avec les médias, en particulier religieux, ont fait l'objet d'un soin particulier, avec des répercussions positives :

- émissions radio sur les différentes antennes de RCF (Radio chrétienne francophone) et sur Cathobel,
- articles et interviews dans les magazines et site web *Kerknet*, *Kerk & Leven*, *Dimanche* et *Tertio*,
- entrefilet dans *La Libre*.

LISTE DES PROPOSITIONS DE DÉCISION

Assemblée synodale 2022

Sujet	L'Assemblée synodale 2022...
1. 1.1 Assemblée synodale 2021.111320 - Le groupe de travail Église Contemporaine devient un organe consultatif national pour les conseils de district.	... décide que, d'ici la fin de l'année 2022, chaque assemblée de district élira au moins une et au maximum deux personnes connaissant bien l'EPUB et jugées compétentes pour conseiller objectivement les six conseils de district sur la manière de guider les paroisses dans les processus de changement, où l'accompagnement concret sera assuré par d'autres que celui ou ceux que le district concerné a délégué(s) à l'organe consultatif lui-même.
2.A 1.2 Assemblée synodale 2022.0319 - Synode sur le climat	... décide qu'au sein de chaque district, une personne sera désignée pour veiller à ce que les questions climatiques fassent l'objet d'une attention régulière.
2.B 1.2 Assemblée synodale 2022.0319 - Synode sur le climat	... décide de nommer, pour chaque rôle linguistique, un ou, si souhaité, deux pasteur(s) pour la planète/'ecopredikant(en)'.
3. 2.4.2 Conseil synodal - Stratégie - La viabilité de nos paroisses EPUB	... décide que toutes les paroisses doivent fournir leur rapport annuel avec des paramètres concrets (activités, rapport financier, fréquentation des cultes, composition du consistoire et du conseil d'administration) et le transmettre à leur conseil de district, avec une copie au Conseil synodal.
4. 2.4.5 Conseil synodal – Stratégie – Facultés protestantes FPTR & FUTP	... décide, à titre de mesure temporaire et transitoire, d'allouer un poste rémunéré supplémentaire à l'organisation faitière de la FPTR et de la FUTP pour une période de trois ans maximum, qui doit œuvrer à une répartition égale de deux postes rémunérés par faculté dans ce délai.
5. 3.1.2. Coordination - Coordination Ministères - gestion du corps pastoral	... décide de charger le Conseil synodal d'organiser une Assemblée synodale supplémentaire et thématique au mois de mai 2023 pour débattre d'un plan stratégique détaillé présenté par le Conseil synodal, qui devra être diffusé à l'ensemble de l'EPUB d'ici le 1er janvier 2023.
6. 3.1.3 Coordination - Coordination ministères - Accord sur les conditions d'emploi	... décide que le cahier des charges du/de la pasteur.e doit, le cas échéant, également indiquer explicitement les indemnités auxquelles le/la pasteur.e renonce.

7.	4.1 CACPE - Personnalité juridique	... décide, dans l'attente d'une éventuelle attribution ultérieure de la personnalité juridique aux cultes reconnus, de transformer le CACPE en une ASBL dans le seul but de résoudre la problématique urgente de l'absence de personnalité juridique. À cette fin, elle accepte les statuts du CACPE tels qu'ils lui sont présentés et accepte les statuts du CACPE tels qu'ils sont en vigueur jusqu'à présent comme règlement intérieur du CACPE.
8.	4.5 CACPE – ententes administratives, à résilier	... décide de résilier toutes les ententes administratives à partir du 1er juillet 2023 et mandate le conseil synodal pour adapter la Discipline.
9.	B.1	... prend acte du document ci-dessus et remercie le Conseil synodal pour son travail.
10.	B.1 Annexe 01 – Corrections du procès-verbal de l'Assemblée Synodale novembre (2020) 2021	... décide d'approuver ces propositions de corrections.
11.	B.1 Annexe 02 – Pionniers dans l'EPUB : Statut de pionnier	... décide d'accepter deux statuts pour les pionniers de l'EPUB. Ils sont décrits comme : - Pionniers paroissiaux : diacre ordonné avec une mission spéciale au niveau local. - Pionniers laïcs : bénévoles ou ministres avec une mission spéciale au sein de la paroisse. L'Assemblée synodale accepte les clarifications susmentionnées et donc le statut.
12.	B.2 – Rapport financier	vu le rapport financier de l'exercice 2021 et le budget 2023 du Conseil synodal, vu le rapport de la commission de vérification sur le contrôle des écritures, décide 1. a) d'adopter les comptes 2021 de l'Église, b) d'adopter le budget 2023 de l'Église, 2. de donner décharge au Conseil synodal pour sa gestion de l'exercice 2021.

13.	<i>C.2 Réflexion et Dialogue</i>	<p>... accepte la Proposition d'ajout dans la Constitution, dans l'article sur la foi de l'ÉPUB :</p> <p>" 1.4 L'Église est construite sur le fondement des prophètes, des apôtres et du Christ Jésus, tous issus du peuple juif (Eph. 2:20). En tant que communauté de foi, elle recherche le dialogue avec les Juifs sur la compréhension des Saintes Écritures."</p>
14.	<i>C.2 Réflexion et Dialogue</i>	<p>... accepte la Proposition d'ajout à la Discipline de l'Église, dans l'article correspondant :</p> <p>a. L'Église est appelée à exprimer dans toutes ses branches le fait qu'elle est enracinée dans les paroles de Dieu, qui ont été confiées aux Juifs (Rm 3,2).</p> <p>b. Elle le fait entre autres par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la promotion et la sensibilisation aux racines juives de la foi chrétienne ; 2. la conduite d'un dialogue judéo-chrétien ; 3. la lutte contre l'antisémitisme. <p>c. L'Église est appelée à contribuer à la paix et à rechercher l'unité, la fraternité et la coopération avec les chrétiens d'Israël et des territoires palestiniens.</p>

NOTES

